



Avis – Règlements contre le bioterrorisme des États-Unis

Publication de règlements contre le bioterrorisme des États-Unis

Deux règles provisoires finales de la US Bioterrorism Act (la loi contre le bioterrorisme) ont été publiés le 12 octobre dans le US Federal Register. Ces règlements portent sur l'enregistrement des installations alimentaires et sur le préavis concernant les expéditions d'aliments importés.

Enregistrement des installations alimentaires

La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis exige que tous [traduction] «...les propriétaires, les exploitants ou les mandataires responsables d'un établissement américain ou étranger où l'on fabrique, transforme, conditionne ou conserve des aliments destinés à la consommation humaine ou animale aux États-Unis soient inscrits auprès de la FDA avant le 12 décembre 2003.»

Le règlement exclut les [traduction] « **exploitations agricoles**, c.-à-d. les installations situées à un endroit physique consacrées à la culture et à la récolte de culture, à l'élevage d'animaux (y compris les poissons et fruits de mer), ou les deux. Le lavage, la coupe des feuilles extérieures et le refroidissement des produits sont considérés comme faisant partir de la récolte. Par «exploitation agricole», on entend également les établissements où l'on emballe ou entrepose des aliments en autant que tous les aliments utilisés pour de telles activités soient cultivés, produits ou consommés dans cette exploitation agricole ou dans une autre exploitation agricole du même propriétaire, et les établissements de conditionnement ou de transformation des aliments, en autant que tous les aliments utilisés pour ces activités soient consommés dans cette exploitation agricole ou dans une autre exploitation du même propriétaire.» (Source : Feuille de renseignements de la FDA <http://www.cfsan.fda.gov/~dms/fsbtac12.html>)

Étant donné la façon dont on présente actuellement la règle provisoire finale, les exploitations agricoles ne seront pas tenu de s'inscrire comme installation étrangère auprès de la FDA.

Préavis concernant les expéditions d'aliments importés

Selon la loi contre le bioterrorisme [traduction] «...la FDA doit recevoir un préavis de l'expédition d'aliments importés. Elle aurait ainsi le temps d'examiner et d'évaluer les renseignements avant l'arrivée d'un produit alimentaire, et changerait les ressources aux inspections ciblées afin d'aider à intercepter les produits contaminés et à assurer le déplacement d'aliments salubres sur le marché.»

Selon la règle provisoire finale, le préavis concernant les expéditions d'aliments importés doit être donné au plus tard cinq jours avant l'arrivée de l'expédition et :

- pour les expéditions par camion – jusqu'à deux heures avant l'arrivée de l'expédition;
- par train et par avion – jusqu'à quatre heures avant l'arrivée de l'expédition;
- par bateau – jusqu'à huit heures avant l'arrivée de l'expédition.

Le règlement ne s'applique pas aux articles suivants [traduction] : «Les produits alimentaires exempts de l'exigence de préavis sont : (1) les aliments transportés dans les bagages de particuliers qui entrent aux États-Unis et destinés à l'usage personnel (c.-à-d. à la consommation par les particuliers, leur famille ou leurs amis, et non pour la vente ou toute autre distribution); (2) les aliments qui sont exportés et qui ne

quittent pas le port d'entrée jusqu'au moment de leur exportation; (3) **les produits alimentaires provenant de la viande**, les produits de volaille et les produits d'œufs qui sont assujettis à une compétence exclusive du Département de l'Agriculture (USDA) des États-Unis en vertu de la Federal Meat Inspection Act, de la the Poultry Products Inspection Act ou de la Egg Products Inspection Act; (4) les aliments faits par une personne à sa résidence personnelle et envoyés par cette personne comme cadeau personnel (c.-à-d. non pas pour des raisons commerciales) à une personne habitant aux États-Unis.» (Source, feuille de renseignements de la FDA, <http://www.cfsan.fda.gov/~dms/fsbtac13.html>)

Étant donné la façon dont on présente actuellement la règle provisoire finale, les animaux vivants sont compris dans ce règlement comme aliment. Par conséquent, on peut s'attendre à ce qu'un préavis soumis par voie électronique soit exigé pour les animaux destinés à l'alimentation qui sont expédiés aux États-Unis à compter du 12 décembre 2003. «Toute personne ayant connaissance des renseignements exigés peut faire parvenir le préavis entre autres aux courtiers, aux importateurs, aux agents des États-Unis» et aux producteurs. (Source, feuille de renseignements de la FDA, <http://www.cfsan.fda.gov/~dms/fsbtac13.html>)

*** Veuillez noter ***

Il y a une période de 75 jours réservée aux commentaires sur les règles provisoires finales. Le 12 décembre 2003, ces règles deviendront loi. Cette période réservée aux commentaires tirera à sa fin le 24 décembre, ce qui donnera deux semaines pour «s'adapter» à la nouvelle réglementation en vigueur, afin d'offrir des commentaires fondés sur nos expériences avec les nouvelles lois en vigueur. (La FDA établira une autre période réservée aux commentaires sur cette nouvelle réglementation en mars 2004.) Le CCP saisira toutes les occasions de soumettre ses observations à la FDA en ce qui a trait à cette réglementation et obtiendra d'autres éclaircissements en vue de savoir dans quelle mesure ils peuvent avoir une incidence sur les producteurs de porcs canadiens.

De plus, la FDA affichera un «guide de la politique de la conformité» au cours des deux ou trois prochaines semaines dans lequel on expliquera les moyens adoptés en vue de mettre ces règles en pratique.

Pour plus de renseignements:

Centre d'information de l'FDA: téléphone: (301) 575-0156 ou courriel: furls@fda.gov
<http://www.fda.gov/oc/bioterrorism/bioact.html> (Le site pour la FDA - Certains documents sont disponibles en français)
<http://ats.agr.ca/general/home-f.htm> (Le site pour l'Agriculture et Agroalimentaire Canada)

Pour contacter le CCP:

Conseil canadien du porc
1101-75 rue Albert
Ottawa, ON K1P 5E7
(613) 239-9239
info@cpc-ccp.com

Le 18 novembre 2003